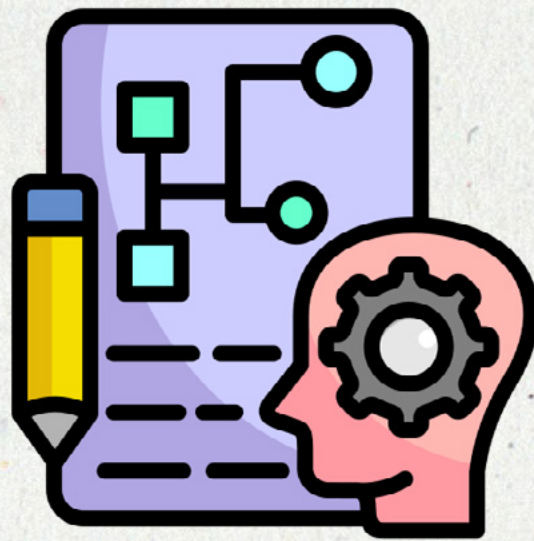


PROJET PÉDAGOGIQUE 2025-2026



**PÔLE
DE** **Brignac**



Sommaire

1. SITUATION GÉOGRAPHIQUE DE LA STRUCTURE	p.4
2. ORGANISATEUR	p.4
3. L'ÉQUIPE D'ANIMATION	p.4
4. LES LOCAUX	p.5
5. LE PUBLIC ACCUEILLI	p.6
6. LES DIFFÉRENTS TEMPS D'ACCUEIL	p.6
7. LES OBJECTIFS DE L'ÉQUIPE D'ANIMATION	p.8
8. LES PROJETS POUR L'ANNÉE 2025/2026	p.8
9. LE RÈGLEMENT	p.9

1. SITUATION GÉOGRAPHIQUE DE LA STRUCTURE

L'accueil de Loisirs Périscolaire ou ALP, se trouve sur la commune de Brignac, au sein du groupe scolaire Albert Camus.

2. ORGANISATEUR

Communauté de communes du Salagou Cœur d'Hérault

Directeur pôle Petite enfance, Jeunesse et Sports : Richard FERNANDEZ

Responsable service Jeunesse : Cédric GEORGEL

Espace Marcel Vidal

20, avenue Raymond Lacombe - BP 40

34800 CLERMONT L'HÉRAULT

04 67 88 95 50

www.cc-salagou.fr

Le pôle de Brignac

Accueil de Loisirs Périscolaire

École Albert Camus

Chemin de Fouscaïs

34800 BRIGNAC

04 67 44 16 90

pole.brignac@cc-clermontais.fr

3. L'ÉQUIPE D'ANIMATION

Depuis septembre 2015, les activités périscolaires sont menées par des agents de la Communauté de communes du Clermontais. Si beaucoup de changements dans l'équipe ont eu lieu, certains agents ont leur poste depuis dix ans au pôle de Brignac apportant une stabilité et un repère précieux pour les enfants de l'école.

La responsable

Émilie MOLIERE : responsable de la structure en poste depuis septembre 2015, titulaire d'un BPJEPS LTP obtenu en juin 2015.

L'objectif principal de la responsable est de créer et maintenir une ambiance bienveillante au sein de l'ALP. animateurs, enfants et familles sauront trouver un lieu d'écoute, de compréhension et de compassion.

Le projet du responsable

L'objectif de la responsable est de créer une cohésion entre les différents acteurs des temps périscolaires. Pour cela, des *Cafés des Parents* sont mis en place, des moments de partage familles/animateurs et une écoute active pour les enfants. Beaucoup d'animations au cours de l'année sont autant d'invitations aux familles à prendre part à la vie périscolaire de leurs enfants.

Les animateurs ont aussi des temps de réunions pour évoquer certains points de leur vie professionnelle ainsi que du temps entre eux pour mener des projets.

L'équipe d'animation

Marie Neige VIALETES : animatrice référente en poste depuis septembre 2019. Titulaire d'un CAP Petite Enfance.

Carole DOUZIECH : agent de Mairie en poste depuis septembre 2015 et ATSEM depuis plusieurs années au sein de l'école.

Liliane AGUERA : agent de Mairie en poste depuis septembre 2015 et ATSEM depuis plusieurs années au sein de l'école.

Jonathan MANIEZ : animateur en poste depuis septembre 2023. Titulaire du BAFA.

Rita NEGRO : agent de Mairie en poste depuis mars 2024 sur le temps de la pause méridienne.

Tamara DOMERGUE : animatrice en poste depuis septembre 2021. Titulaire d'un certificat d'assistante maternelle.

Adam DJEDOUÏ : animateur en poste depuis septembre 2024. Titulaire du BAFA.

Najat EL MACHI : agent de restauration et d'entretien des locaux en remplacement sur le poste de MIRALLES Renée.

Fortes de membres très investis dans leur travail, l'équipe d'animation met en place chaque année des animations très appréciées par les enfants et leurs familles. Ils sont chacun un repère important pour les enfants qui grandissent auprès d'eux.

4. LES LOCAUX

L'Accueil de Loisirs Périscolaire bénéficie d'une mise à disposition de certains locaux par la mairie :

- › Une salle d'activités
- › La salle polyvalente selon un calendrier établi
- › Deux cours extérieures
- › Un bureau administratif

5. LE PUBLIC ACCUEILLI

L'ALP s'adresse aux enfants inscrits à l'école Albert Camus, de la petite section au CM2.

Les modalités d'accueil

Les familles des enfants inscrits à l'école doivent renseigner et déposer un dossier édité par la Communauté de communes du Salagou Cœur d'Hérault afin de pouvoir inscrire leurs enfants aux différents temps de l'accueil périscolaire.

L'accès aux services périscolaires nécessite l'inscription sur le Portail familles à l'adresse suivante : <https://cc-clermontais.portail.leta-familles.fr>

Les documents nécessaires au dossier seront à joindre à la constitution du dossier sur cet accès. En cas de difficulté, une permanence est mise en place la semaine précédant la rentrée scolaire. Pour cela, une permanence est mise en place la semaine précédant la rentrée.

Au cours de l'année, une permanence est ouverte les jeudis matin de 8h40 à 12h ou sur rendez-vous.

Seuls les dossiers complets permettront l'inscription aux différents temps périscolaires.

Modalité d'inscription

Les réservations se font directement sur internet et les paiements se font par prélèvement en fin de mois ou au bureau de l'ALP par chèque ou espèces.

L'inscription par le Portail Familles se fait la veille au soir pour les temps d'accueil du matin et/ou du soir.

Pour les inscriptions à la pause méridienne, elles doivent se faire le mercredi avant minuit pour la semaine suivante.

Les désinscriptions à tous ces services se feront dans les mêmes délais que les inscriptions.

Pour plus d'informations, le règlement intérieur des Accueils de Loisirs Périscolaires du Clermontais est disponible sur le site la Communauté de communes du Clermontais.

6. LES DIFFÉRENTS TEMPS D'ACCUEIL

L'Accueil du Matin : de 7h30 à 8h35

Les enfants sont accueillis par les animateurs. Des jeux, jouets, feuilles de dessin et autres matériels sont mis à leur disposition.

Si le temps le permet, un accueil dans la cour de récréation du côté maternelle sera fait en plus de l'accueil dans la salle.

Rappel : Pendant l'accueil du matin, seuls les enfants inscrits sont placés sous la responsabilité de l'Accueil de Loisirs. Les enfants qui ne sont pas inscrits à l'accueil ne pourront pas entrer dans l'école.

Le temps scolaire : de 8h35 à 12h15

Les enfants sont en classe, sous la responsabilité de leur enseignant.

La pause méridienne : de 12h15 à 13h50

Les animateurs vont chercher les enfants dans leur classe respective.

Les enfants inscrits en maternelle sont dirigés vers les sanitaires puis vers la cantine.

Les enfants inscrits en primaire sont dirigés vers la cour des primaires. Passage obligatoire aux toilettes pour le lavage des mains.

Le repas est servi à table pour les maternelles.

Le repas est servi en self-service pour les primaires.

Les animateurs sensibilisent les enfants à l'autonomie, au respect et à la vie en collectivité.

➤ **L'autonomie** : Les enfants sont invités à se servir seuls, sous la surveillance des animateurs, à débarrasser leur assiette, couverts et verre à la fin du repas.

➤ **Le respect** : Chaque plat doit être goûté par l'enfant, sauf allergies alimentaires qui, dans ce cas-là, nécessitent la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé (voir règlement scolaire).

➤ **La vie en collectivité** : Le repas est un moment de partage entre enfants et animateurs. Les discussions et débats permettent aux enfants de confronter leurs avis à ceux des autres.

***Rappel** : Les enfants sont placés sous la responsabilité de l'Accueil de Loisirs.*

Si la famille n'a pas fait l'inscription au repas, l'enfant restera sous la responsabilité de son enseignant et un responsable légal de l'enfant devra venir le chercher.

Si un dossier périscolaire est ouvert, l'enfant pourra être récupéré par l'équipe périscolaire après l'appel de l'enseignant à la famille. Le repas sera alors facturé 8€ par enfant.

Le temps scolaire : de 13h50 à 16h30

Les enfants sont en classe, sous la responsabilité de leur enseignant.

Le Temps d'Activité Périscolaire (TAP) de 16h30 à 17h30

Les animateurs vont chercher les enfants inscrits dans leur classe respective.

Les enfants ont un temps de jeux libre pendant lequel ils goûtent.

Aux alentours de 16h45, les animateurs réunissent les enfants et leur expliquent les activités.

Les enfants sont libres de choisir l'activité qui leur plaît le plus parmi celles proposées.

À 17h30, les enfants sortent de l'école accompagnés d'un animateur. Ces derniers surveillent que chaque enfant soit bien remis à un parent ou une personne autorisée par le responsable légal.

Depuis la rentrée 2018, les parents peuvent récupérer leurs enfants pendant l'activité. Pour cela, il suffit de sonner au portail de l'école. Une personne de l'équipe d'animation ira chercher l'enfant et le fera sortir de l'école. Les parents ne sont pas invités à rentrer dans l'école pendant cette heure-là.

***Rappel** : Les enfants sont placés sous la responsabilité de l'Accueil de Loisirs.*

Si la famille n'a pas fait l'inscription à l'accueil du soir, l'enfant restera sous la responsabilité de son enseignant et un responsable légal de l'enfant devra venir le chercher.

Si l'horaire de fermeture du pôle est dépassé (18h30), le temps de garde est alors de 10€ par ½ heure entamée.

7. LES OBJECTIFS DE L'ÉQUIPE D'ANIMATION

Comme des fils rouges sur plusieurs années, les objectifs généraux permettent à l'équipe d'animation d'avoir un but et de chercher à l'atteindre grâce aux animations proposées.

› Sensibiliser les enfants à l'environnement

Les enfants respectent la nature, ils n'arrachent pas les feuilles des arbres, ne coupent pas les branches, ramassent les papiers après le goûter, font le tri sélectif lors du temps de repas.

Dans le but de sensibiliser les enfants au gaspillage et à la protection de l'environnement, chaque vendredi, nous proposons aux enfants un « goûter fruité ».

À cette occasion, nous nous servons des fruits du midi qui n'ont pas été consommés. Bien entendu, cette action sera menée que s'il reste des fruits et jugés bons à la consommation. En aucun cas, les enfants à la cantine ne seront privés de fruits dans le but d'en avoir le soir.

› Développer l'autonomie et la responsabilité

Les enfants prennent soin de leurs affaires et de celles de la structure. Ils rangent leurs affaires, font attention aux petits matériels de la salle d'activité (feutres, crayons, jouets).

Les enfants exécutent seuls les gestes du quotidien. Ils vont aux toilettes, se lavent les mains, coupent leurs viandes ou poissons, débarrassent leurs assiette, couverts et verre lors du repas, nettoient leur table. Lors du repas, si l'enfant renverse son verre sur la table, il lui sera demandé de nettoyer.

› Favoriser l'épanouissement artistique, physique et créatif

Les animateurs proposent aux enfants des activités adaptées à chaque tranche d'âge pour une ouverture culturelle, que ce soit dans le domaine du sport (football, base-ball, hockey, tambourin, lutte, Zumba...), dans le domaine de l'expression corporelle (théâtre, danse), ou dans le domaine des arts créatifs (peinture, coloriage, créations diverses, mosaïque, modelage...).

8. LES PROJETS POUR L'ANNÉE 2025/2026

Chaque année, notre équipe d'animation se réinvente avec de nouveaux objectifs pour insuffler une énergie positive, accueillir les enfants avec bienveillance et proposer des activités actuelles. Nous sommes engagés à nous former et à nous améliorer pour offrir une expérience de qualité aux enfants.

Cette année, nous travaillerons deux points essentiels :

› LE RESPECT POUR TOUS

Après le constat d'une augmentation de comportements irrespectueux, l'équipe d'animation s'est donnée pour objectif de sensibiliser les enfants au respect des autres et du matériel. Pour cela, l'équipe a ciblé quelques étapes à mettre en place au cours de l'année 2025-2026.

Les animateurs et les enfants mettent en place le règlement. Au début de l'année scolaire, les enfants seront invités à créer une affiche du règlement. Les informations seront inscrites sous forme de pictogrammes pour qu'elles puissent être comprises pour tous les enfants, y compris ceux de la maternelle.

Les animateurs proposent des animations de coopération et d'entraide.

Les enfants s'impliquent dans la vie périscolaire grâce à la création d'un comité d'enfants ambassadeurs. Organisation de réunion en présence des ambassadeurs et de l'équipe périscolaire, création d'un conseil du périscolaire dans le but d'échanger des informations essentielles au fonctionnement de l'ALP.

➤ L'ANIMATION DE PLEIN AIR

L'école a ouvert l'année dernière la zone nature (l'ancien parking des instituteurs). L'équipe périscolaire a choisi comme objectif pour l'année suivante de dynamiser ces espaces ainsi que de mettre en place des activités d'extérieur.

Les animateurs organisent des rencontres avec les élus municipaux et l'équipe enseignante pour expliquer les projets.

Les animateurs animent des ateliers pour aménager le coin nature. Par la fabrication de fauteuils en palette, de tables de jeu en bois de récupération, les animateurs souhaitent créer un lieu agréable pour tous.

Le jardin, lieu partagé entre le scolaire et le périscolaire, a bénéficié l'année dernière d'un projet mené par l'école en partenariat avec le lycée agricole de Gignac. L'équipe périscolaire aimerait mener aussi des projets liés au jardin comme des créations d'hôtels à insectes, de nichoirs, plantation de fleurs, fabrication de jardinières en bois.

Tout au long de l'année, l'équipe périscolaire aura à cœur de faire vivre des projets en lien avec ces objectifs. Des séances d'évaluation seront prévus au cours de l'année.

9. LE RÈGLEMENT

Les enfants, les parents ainsi que les membres de l'équipe pédagogique doivent appliquer le règlement. Si certaines règles sont déjà établies ailleurs comme l'interdiction d'insulter, de frapper ou de pousser, d'autres règles sont propres à l'ALP de Brignac (voir Règlement intérieur). Nous allons différencier les temps d'accueil.

Le temps d'accueil matin

- L'accueil ouvre à 7h30 et ferme à 8h40. Aucun enfant ne sera accepté avant 7h30.
- Les parents des enfants de moins de 6 ans doivent amener et venir chercher leurs enfants dans le hall des maternelles. Aucun enfant de moins de 6 ans ne sortira seul de l'école, même si le responsable légal est dans sa voiture. Les parents ou le responsable légal doivent sortir de la voiture pour être reconnaissables par l'animateur.
- Les enfants ne sont pas autorisés à déposer des chèques au bureau de la responsable dans le but de payer une facture. Selon la loi, les mineurs n'ont pas le droit de gérer de l'argent.
- Aucun chèque ne doit être déposé dans la boîte aux lettres sous peine d'être déchiré par la responsable de la structure. Le paiement des factures doit se faire directement au bureau les jours de permanences.
- Si un enfant est récupéré dans l'après-midi par le responsable légal ou la personne autorisée par le responsable légal, il ne pourra plus être sous la responsabilité de l'Accueil de Loisirs Périscolaire jusqu'au lendemain, sauf rendez-vous médicaux (orthophoniste ou autres), dans quel cas la responsable de l'ALP devra être avertie.

- > Le goûter de l'enfant doit être composé au maximum de deux produits sucrés et les bonbons seront tolérés uniquement lorsque l'enfant fête son anniversaire en classe.
- > La salle d'accueil est un lieu de jeux, de détente, de lecture... Chaque personne utilisant cette salle doit en respecter le matériel et le mobilier. Les enfants irrespectueux du lieu d'accueil seront avertis par trois fois avant d'être convoqués avec leurs parents au bureau de la responsable.
- > Les enfants ne peuvent pas amener des objets personnels de la maison (ballons, balles, jeux...). Les objets pourront être confisqués et ne pourront être récupérés que le soir au départ de l'enfant. La perte et/ou le vol des objets personnels ne pourra être mis sous la responsabilité de l'école et/ou de l'ALP.

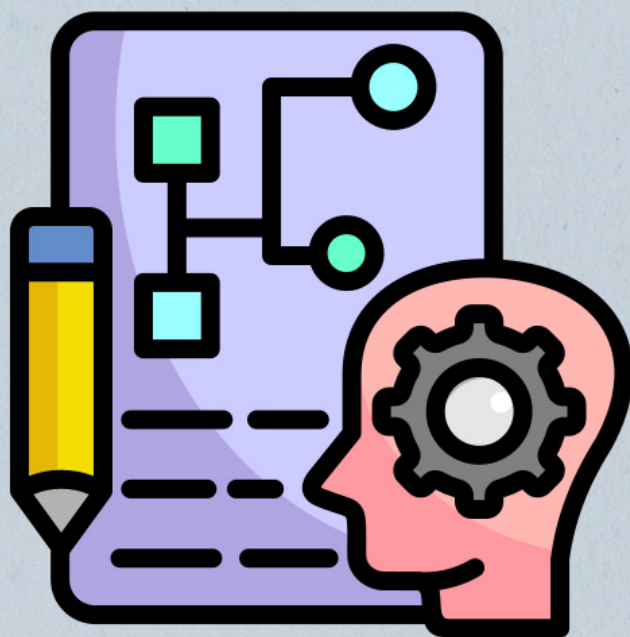
Le temps du repas

- > La pause méridienne se fait de 12h15 à 13h50. Seuls les enfants inscrits à la cantine peuvent venir.
- > Aucun enfant ne pourra entrer dans l'école pendant la pause méridienne, sauf cas exceptionnel mais toujours avec l'accord en amont de la responsable de l'accueil de loisirs périscolaire.
- > Aucun enfant ne pourra sortir durant le temps de repas sauf cas exceptionnel et seulement après signature d'une décharge de responsabilité signée par le responsable légal ou une personne autorisée par le responsable légal.
- > Les enfants doivent goûter tous les plats (entrée et plat principal) mais ils peuvent refuser le fromage, le yaourt, le fruit. S'il est possible, nous proposons aux enfants un plus grand choix de fromage, fruit, yaourt grâce aux reliquats des jours précédents. Nous veillons aux dates limites de consommation.
- > Les enfants débarrassent leur assiette, leurs couverts et leur verre à la fin de chaque repas.
- > Les enfants de maternelle se servent seuls. Ils gèrent la quantité déposée dans leur assiette et devront terminer celle-ci.
- > Les enfants et les animateurs doivent respecter le lieu, le matériel et les personnes présentes durant le temps de repas.

Le temps d'accueil du soir

- > L'accueil du soir se déroule de 16h30 à 18h30. Seuls les enfants inscrits peuvent venir, ils sont alors sous la responsabilité de l'Accueil de Loisirs Périscolaire.
- > Les enfants ont le temps de goûter : environ 15minutes. Si un enfant de primaire n'a pas de goûter, il peut jouer dans la cour. C'est un temps libre.
- > À la fin du goûter, les enfants sont rassemblés, ils choisissent leurs activités en fonction des propositions faites par les animateurs.
- > Les enfants et les animateurs doivent respecter le matériel, la structure et les personnes présentes.
- > Le départ se fait de manière échelonnée. Les parents doivent sonner au portail.





LES PERMANENCES

Lundi et jeudi de 8h30 à 11h30

Accueil de Loisirs Intercommunal du Clermontais

PÔLE DE Brignac

École Albert Camus | Chemin de Fouscaïs | 34800 BRIGNAC
04 67 44 16 90 | pole.brignac@cc-clermontais.fr

Retrouvez les programmes et les conditions d'accueil sur :

- www.cc-salagou.fr/nos-services/jeunesse/accueils-de-loisirs
-  CommunautéCommunesClermontais

